

## Compte-rendu du Conseil de l'UFR

### Des Sciences de Santé

Mardi 07 mai 2024

**Présents** : Marc MAYNADIÉ, Christine BOCCANFUSO, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Hervé DEVILLIERS, Caroline HOUTMANN, Eric LESNIEWSKA, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Catherine VERGELY, Victorin AHOSSI, Maxence ROUILLAT, Vanessa COTTET, Lucie PORTERET, Franck MENETRIER

**Via teams** : Marjolaine GEORGES, Maxime SAMSON, Jean-Marie HEYDEL, Anaïs CARNET, Philippe FAGNONI, Gérard GERMOND, Leonard De Almeida GIROD, Alexia ROULAND, Agnès JACQUIN

**Excusés** : Cyprien GUILLOT, Guillaume BELTRAMO, Philippe GUERIT

**Absents** : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Dimitri CHESNEAU, Valentin DERANGERE, Géraud DUCOIN, Romane LARIVE, Thomas MOUILLOT, Angela STRATAN, Claire TINEL, Amandine CHIRADE, David ERIMUND, Laurence DUVILLARD, Marie-Catherine MORGANT, David GUILLER, Anaïs BORDILLOT, Françoise TENENBAUM, Maéva WENDREMAIRE, Vanessa COTTET, Yamina KROUK, Céline LAURENT, Alexandre MELOUX, Mathis FOURCHE, Philippe GUERIT, Florence BOUYER, Pierre VANDERMAESEN, Amandine CHIRADE

**Procuration** : /

## Rappel de l'Ordre du jour

### I- Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 04/04/2024

### II- Informations générales/Textes

### III- Finances

### IV- Scolarité :

**Odontologie** : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 08/04/2024  
Validation du compte-rendu du Conseil de perfectionnement du 14/03/2024

**Médecine** : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 30/04/2024

**Pharmacie** : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 09/04/2024

### V- Questions des étudiants

### VI- Questions diverses

- Problèmes relatifs à la validation des Mineures Santé des étudiants LAS.

La séance en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams est ouverte à 17 h 00 par le Professeur MAYNADIÉ, Doyen de l'UFR Santé.

## **I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 04.04.2024**

Validation à l'unanimité du conseil

## **II. Informations générales / textes officiels**

### **Informations générales/ Décrets, arrêtés, circulaires :**

Le Pr. Maynadié présente les différents textes aux membres du conseil de l'UFR :

**Arrêté du 6 mars 2024** Nomination du président de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale.

Par arrêté de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 06 mars 2024, **Philippe Ingall-Montagnier, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est nommé pour trois ans** à compter de la date du présent arrêté, **en qualité de président de la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale.**

**Arrêté du 4 avril 2024** fixant au titre de l'année universitaire 2024-2025 le **nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine** pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision  
*NOR : TSSH2409571A*

**Arrêté du 5 avril 2024** fixant les **conditions et les modalités du remboursement forfaitaire par le Centre national de gestion aux universités et établissements** désignés comme centres d'examen des frais induits par l'organisation des épreuves dématérialisées mentionnées à l'article R. 632-2-1 du code de l'éducation  
*NOR : TSSH2409536A*

**Art. 3.** : Le montant total des frais pris en charge est calculé sur la base d'un coût forfaitaire par étudiant inscrit aux épreuves de 170 euros

**Art. 4.** : Le remboursement est effectué par le CNG après la fin des épreuves dématérialisées.

**Arrêté du 8 mars 2024** modifiant l'arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la rémunération universitaire de certains membres du personnel des centres hospitaliers et universitaires *NOR : ESRH2331517A*

**Art. 1er.** – Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 13 décembre 2021 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 1er. – **La part de la rémunération universitaire annuelle brute**, prévue par l'article 84 du décret du 13 décembre 2021 susvisé, non soumise à retenue pour pension civile, dans la rémunération prévue par l'arrêté du 8 juillet 2022 susvisé, **pour les praticiens hospitaliers universitaires est fixée ainsi qu'il suit :**

Echelons	Montants annuels (en euros) A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023
13 <sup>e</sup> échelon	56 208,28
12 <sup>e</sup> échelon	52 531,45
11 <sup>e</sup> échelon	49 905,13
10 <sup>e</sup> échelon	47 278,82
9 <sup>e</sup> échelon	45 274,57
8 <sup>e</sup> échelon	39 823,78
7 <sup>e</sup> échelon	38 232,87
6 <sup>e</sup> échelon	35 581,41
5 <sup>e</sup> échelon	34 344,10
4 <sup>e</sup> échelon	33 283,55
3 <sup>e</sup> échelon	31 074,03
2 <sup>e</sup> échelon	29 041,21
1 <sup>er</sup> échelon	27 803,90

**Art. 2.** – Les dispositions de l’article 2 du même arrêté sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 2. – La rémunération universitaire annuelle brute, non soumise à retenue pour pension civile, des chefs de cliniques des universités-assistants des hôpitaux et des assistants hospitaliers universitaires, prévue par l’article 91 du décret du 13 décembre 2021 susvisé, est fixée ainsi qu’il suit :

Echelons	Montants annuels (en euros) A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2023
2 <sup>e</sup> échelon : à partir de deux ans de fonction	20 694,00
1 <sup>er</sup> échelon : avant deux ans de fonction	17 770,78

**Art. 3.** – L’arrêté du 26 juin 2023 modifiant l’arrêté du 13 décembre 2021 relatif à la rémunération universitaire de certains membres du personnel des centres hospitaliers et universitaires est abrogé.

**Art. 4.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Art. 5.** – Publication au Journal officiel de la République française.

**Arrêté du 11 avril 2024** modifiant l’arrêté du 25 avril 2022 relatif aux **modalités d’accès des médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine** NOR : TSSH2408376A

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après le 8<sup>o</sup> du I de l’article 3 de l’arrêté du 25 avril 2022 susvisé, il est inséré un 9<sup>o</sup> ainsi rédigé : « 9<sup>o</sup> A l’exception des médecins libéraux, l’avis formalisé de l’employeur ou de l’autorité militaire pour les médecins des armées. »

**Art. 2.** – Publication au Journal officiel de la République française.

**Arrêté du 14 avril 2024 fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2024-2025**

NOR : TSSH2410858A

**Art. 1er.** – Le nombre maximal d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, d'étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques, d'étudiants de troisième cycle long des études odontologiques pour la chirurgie orale et des internes des hôpitaux des armées, autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2024-2025 est fixé à 2 730, dont 928 au titre des options et 1802 au titre des formations spécialisées transversales. Il est réparti par centre hospitalier universitaire conformément aux tableaux figurant en annexes I, II, III et IV.

**Art. 2.** – Publication au Journal officiel de la République française.

**Résumé des annexes par région :**

**ANNEXE I RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS PAR OPTION ET FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME CYCLE DES ÉTUDES DE MÉDECINE (DONT BIOLOGIE MÉDICALE)**

Spécialités	Bourgogne-Franche-Comte	
	Besançon	Dijon
Addictologie	3	5
Nutrition appliquée	0	1
Douleur	2	2
Médecine palliative	5	2
Cancérologie déclinaison hémato-cancérologie pédiatrique	1	1
Cancérologie traitements médicaux des cancers, déclinaison cancérologie de l'adulte	3	7
Cardiologie pédiatrique et congénitale	2	1
Chirurgie de la main	3	1
Chirurgie en situation de guerre ou de catastrophe	1	1
Chirurgie orbito-palpébrale-lacrymale	1	0
Expertise médicale - préjudice corporel	0	1
Fœtopathologie	0	1
Génétique et médecine moléculaire bioclinique	1	3
Hématologie bioclinique	2	1
Maladies allergiques	2	1
Médecine du sport	2	1
Expertise médicale - préjudice corporel	2	2
Médecine scolaire	1	1
Sommeil	2	2
Urgences pédiatriques	3	2
Médecine en situation de guerre ou en situations sanitaires exceptionnelles (SSE)	0	0
Médecine hospitalière polyvalente	2	5
Endoscopie chirurgicale	0	0
Chirurgie ophtalmo pédiatrique et strabologique	0	0
Audiophonologie	0	2

Réanimation pédiatrique	2	2
Cardiologie interventionnelle de l'adulte	1	3
Rythmologie interventionnelle et stimulation cardiaque	1	1
Imagerie cardiovasculaire d'expertise	1	1
Néonatalogie	2	2
Neuropédiatrie	1	1
Pneumo pédiatrie	1	1
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	3	2
Psychiatrie de la personne âgée	3	2
Psychiatrie légale	2	1
Psychiatrie périnatale	2	1
Radiologie interventionnelle avancée	2	4
Administration de la santé	1	1
Orthodontie des dysmorphies maxillo-faciales	0	1
Soins intensifs néphrologiques	0	1
Soins intensifs respiratoires	1	0
Traitement interventionnel de l'ischémie cérébrale aigüe	1	0

**ANNEXE II RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS PAR FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME CYCLE DE MÉDECINE (DONT BIOLOGIE MÉDICALE) ET LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME CYCLE DE PHARMACIE INSCRITS DANS LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE PHARMACIE HOSPITALIÈRE**

Spécialités	Bourgogne-Franche-Comte	
	Besançon	Dijon
Bio-informatique médicale	2	2
Pharmacologie médicale / thérapeutique	3	1
Hygiène - prévention de l'infection, résistances	2	2
Thérapie cellulaire / transfusion	1	2

**ANNEXE III RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS POUR LA FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE D'INNOVATION ET RECHERCHE EN SCIENCES BIOLOGIQUES ET PHARMACEUTIQUES POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME CYCLE DE MÉDECINE OU DE PHARMACIE INSCRITS DANS LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE BIOLOGIE MÉDICALE ET LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME CYCLE DE PHARMACIE INSCRITS DANS LE DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES DE PHARMACIE HOSPITALIÈRE**

Spécialités	Bourgogne-Franche-Comte	
	Besançon	Dijon
Innovation et recherche en sciences biologiques et pharmaceutiques	2	1

**ANNEXE IV RÉPARTITION DES POSTES OUVERTS POUR LA FORMATION SPÉCIALISÉE TRANSVERSALE DE MÉDECINE EN SITUATION DE GUERRE OU EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES POUR LES INTERNES DES HÔPITAUX DES ARMÉES**

Spécialités	Bourgogne-Franche-Comte	
	Besançon	Dijon
Médecine en situation de guerre ou en situations sanitaires exceptionnelles (SSE)	0	0

**LOI no 2024-317 du 8 avril 2024** portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie (1)  
NOR : TSSX2310018L

TITRE I er RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL

TITRE II PROMOUVOIR LA BIEN-ÊTRE EN LUTTANT CONTRE LES MALTRAITANCES DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET GARANTIR LEURS DROITS FONDAMENTAUX

TITRE III RENFORCER L'AUTONOMIE DES ADULTES VULNÉRABLES EN FAVORISANT L'APPLICATION DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

TITRE IV GARANTIR À CHACUN DES CONDITIONS D'HABITAT AINSI QUE DES PRESTATIONS DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES, GRÂCE À DES PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS ET SOUTENUS DANS LEURS PRATIQUES A

### **III. FINANCES**

Présentation par Mme BOCCANFUSO des points qui étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

**1. Avenant à la convention relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT)**

Avenant entre le Lycée du Castel et l'Université de Bourgogne reconduisant la mise en place de la coopération pédagogique et du fonctionnement pour la promotion 2024-2027.

**2. Convention de reversement entre le CHU et l'UB relative à l'acquisition d'un équipement informatique.**

Le CHU décide d'apporter son soutien financier à l'UB pour l'acquisition d'équipements informatiques pour monsieur le Docteur Maxime NGUYEN-SOENNE dans le cadre de ses travaux de recherche « clinique en anesthésie et réanimation.

Le montant prévisionnel de la participation du CHU est estimé à 2 842.04 € TTC.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

#### IV. SCOLARITÉS

Le Pr. Maynadié donne la parole au Pr AHOSSI un résumé des points abordés lors de leur comité pédagogique Odontologie du 08.04.2024. (cf *compte-rendu en annexe*).

- **Odontologie :**

Concernant les examens de session des 1 – 2ème semestre, les plannings DFGS02 et DFGS03 ont été présentés. Un point sur le besoin de personnel pour la surveillance a été également évoqué afin d’obtenir une bonne organisation.

Pour le dossier d’accréditation, grâce à la prise en charge de Mme ROUSSEAU présidente CFVU, le calendrier est respecté. La finalisation du dossier est prévue au 14 mai 2024 après dépôt au CNESER et validation à l’ordre du jour du CA uB le 09 avril 2024.

Des modifications des maquettes vont être effectuées sur demande de la DGSIP :

- La gestion des risques
- La certification PIX métiers de santé
- Stage hors odontologie de 100 h étalé sur les 2 ans
- L’ajout d’un optionnel par semestre

Un point a été effectué concernant les différentes fiches de formations (DFGS02, DFGS03, DFASO) avec plusieurs propositions de modifications.

Le Pr AHOSSI précise que le programme utilisé actuellement est celui de Nancy.

Il évolue au fur et à mesure de notre progression afin de pouvoir répondre au mieux aux différents besoins.

Une discussion s’engage au sein du conseil à propos de la commission de passerelle qui s’est déroulé le 03 avril dernier.

Le bilan est tel que :

- Sur 26 dossiers de candidats, 5 ont passé un entretien et un seul dossier a été retenu.
- Sur 7 dossiers de dispense d’étude, 2 dossiers ont été retenu.

Le Pr MAYNADIE explique l’avantage du recrutement un candidat issu de la passerelle, le niveau scolaire est plus élevé.

Concernant les demandes de transfert, 3 dossiers ont été reçu mais faute de place aucun ne pourra être retenu cette année.

Le Pr AHOSSI présente le planning mis en place pour l’encadrement clinique qui est en cours de finalisation. Les noms y figurant correspondent aux praticiens qui aide à coacher les TP ainsi que la clinique.

Mme BOULANGER a confirmé que les praticiens auront bien un contrat contractuel incluant une RCP.

L’ARS finance un ETP (Equivalent temps plein) à 100%.

- **Conseil de perfectionnement**

Le Dr Houtmann prend la parole et présente les différents points du conseil de perfectionnement qui s'est réuni le 14 mars dernier pour l'année 2024. (*cf compte-rendu en annexe*).

Le but étant :

- D'améliorer la qualité de la formation
- De favoriser l'adaptation de la formation aux contextes d'insertion professionnelle des diplômés et aux enjeux de la société
- De rendre lisible les compétences transversales et professionnelles auxquelles prépare cette formation

Le conseil est composé des membres du comité pédagogique, d'un représentant de l'URPS et d'un représentant de l'ordre des chirurgiens-dentistes. Il doit se réunir une fois par an.

Une discussion s'engage au sein du conseil concernant le 2ème point du compte-rendu sur l'ajustement des différentes maquettes actuelles.

Les points majeurs évoqués concernent principalement :

- La maîtrise du risque infectieux
- Le numérique (nouvelles technologies d'influx digitale numérisé, ...)

Suite à une remarque qui a été faite par l'ordre des chirurgiens-dentistes sur la nécessité de fournir des contrats liants l'uB aux chirurgien dentistes intervenant en odontologie, le Dr HOUTMANN souhaiterait un texte qui stipule que c'est à l'université de fournir les contrats à l'ordre des chirurgiens-dentistes et pas aux chirurgiens-dentistes eux même.

Mr GERMONT prend la parole et explique que les médecins possédant des contrats doivent l'adresser à l'ordre, cela concerne le praticien et non pas l'université.

Tous les points du comité pédagogique d'odontologie sont validés à l'unanimité.



- **Médecine :**

Le Pr. MAYNADIE explique les différents points présentés lors du comité pédagogique de médecine qui s'est déroulé le 30 avril 2024. (*cf compte rendu en annexe*)

Une **présentation de la nouvelle UE Master sur la décarbonation des produits de santé** été faite avec ses différents objectifs. Elle permettra aux étudiants de toutes les filières de santé de fournir des outils afin de pouvoir agir sur la décarbonisation.

L'ouverture est prévue à la rentrée prochaine et le nombre d'inscriptions d'étudiants sera de 30 maximum. L'objectif de cette UE est de proposer aux étudiants de toutes les filières de santé, en utilisant ce qui a été fait au cours des ateliers, les outils pour pouvoir agir concrètement demain sur la décarbonisation : Elle se déroulera sur 2 semestres et sera composé de 5 modules par semestres.

✓ Des **propositions de modification de l'UE optionnelle « conférences préparation EDN »** ont été présentés par le Pr SAMSON lors de ce comité pédagogique suite au faible taux de participation des étudiants lors des conférences qui se déroulent pendant les périodes de stage.

Pour pallier à ce problème, la proposition a été de transformer ces conférences optionnelles en UE optionnelle et ce, afin d'attirer les étudiants pour des points de parcours supplémentaires.

En septembre un minimum de 80 étudiants devra être inscrit pour que l'UE soit maintenue.  
Leur présence sera obligatoire et la note minimale devra être de 10/20.

✓ Dans le cadre de la préparation à l'EDN, la plateforme THEIA sera remplacée par la plate-forme UNESS. Cette dernière s'avère plus fiable et plus adaptée pour les TCS.

Différentes formations seront organisées pour les utilisateurs afin de pouvoir l'utiliser correctement.

Un tutoriel pour l'utilisation d'UNESS avec le soutien des administrateurs devra être mis en place avant la rentrée de septembre. La fin de l'accès à THEIA sera en décembre prochain.

✓ Pr. LAROCHE a présenté le nouveau **Département Métiers de la Rééducation** dont il a la charge.

Il a proposé la création d'une **UE optionnelle mouvement : « analyse du mouvement physiologique et pathologique »** destinée aux étudiants 2e cycle d'étude de médecine en lien avec l'**UE optionnelle « activités physiques pour la Santé et Médecine du Sport »**.

Composition : trois blocs et regroupera 30h environ

Type d'enseignant : Chercheurs, Rééducateurs et Médecins.

Ouverture prévue : septembre 2024.

✓ Un point sur le **TP de physiologie de PC2** a été fait par Mme JACQUIN-PIQUES qui a souhaité revoir l'organisation des TP de physiologie en PC2 . Pour sa réalisation un nouveau point sera à prévoir avec la scolarité concernant l'emploi du temps et les travaux.

✓ **L'instauration d'ateliers cliniques en PC3** a été proposée par les étudiants du TuDEM afin de faire des ateliers cliniques axés sur la sémiologie. Cela a été validé lors du comité pédagogique.

✓ **Concernant la Modification de la Mineure Santé en LAS**, Mme JACQUIN-PIQUES est intervenue pour expliquer et rappeler le contexte de la réforme. Il est maintenant possible d'accéder aux études de Santé soit par la PASS anciennement la PACES soit par la mineure santé c'est à dire une licence d'une autre faculté avec un module Santé de 10 ECTS.

✓ **Un point sur les ECOS** a effectué rappelant que la validation des ECOS facultaires est basée sur 20 % sur la note de MM1, 30 % de la note de MM2 et 50 % de la note de MM3. Cette année les ECOS Test ont eu lieu au niveau national. Seul 5/200 étudiants n'ont pas validé les ECOS Facultaires.

Une session de rattrapage va être organisée le 03/05 sous format de 5 stations en utilisant les sujets de réserve des ECOS Tests.

✓ Un point sur les stages et le redoublement, le sujet sera inscrit au prochain ordre du jour du comité pédagogique.

Tous les points du comité pédagogique de médecine sont validés à l'unanimité.

- **Pharmacie :**

Le Pr LIESNEWSKA prend la parole afin de présenter les différents points évoqués lors du dernier comité pédagogique de pharmacie qui a eu lieu le 03/04/2024 (*Cf compte-rendu en annexe*).

**Le Contrat d'Engagement du Service Public (CESP)** est désormais ouvert aux pharmaciens suite aux différents modificatifs qui ont été effectués sur l'article 20 de la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels modifie l'article L. 632-6 du code de l'éducation. Les différents modificatifs et conditions pour pouvoir y accéder sont présentés.

Le Pr LIESNEWSKA évoque les points concernant la chartre de pharmacie.

Une auto-évaluation de l'application de la chartre des facultés de Pharmacie va être mise en place, et permettra de constater si les 8 critères définis sont bien respectés.

- Organisation
- Cumul d'activités accessoires
- Déclaration des liens d'intérêt
- Plagiat
- Recrutement
- Discrimination : La parité homme-femme est instaurée dans tous les conseils et commissions.
- Liens avec les partenaires du soin.
- Responsabilité environnementale et développement durable :

✓ Un entretien a eu lieu à l'UFR avec le vice-président. Francois WECKERLE afin de pouvoir mettre en place des solutions efficaces pour l'amélioration de la stratégie de développement durable. Trois axes majeurs ont été définis : le bilan carbone, le schéma directeur, la formation des étudiants 1<sup>er</sup> cycle.

Plusieurs idées ont été suggérées, notamment la mise en place d'une libre circulation gratuite sur le campus, (tram, vélo etc..) mais également d'un système de sécurisation des vélos.

✓ Des modifications importantes ont été apportées concernant le dossier des procédures et documents des stages d'externes en pharmacie.

Une nouvelle version plus complète a été créée concernant l'organisation générale des stages, le carnet de validation des stages hospitaliers et la fiche d'agrément.

Le dossier est en cours de finalisation à la cellule de communication pour la mise en page actuellement.

Tous les points du comité pédagogique de pharmacie sont validés à l'unanimité.

## V. Questions diverses

- *Problèmes relatifs à la validation des Mineures Santé des étudiants LAS.*

Le Pr MAYNADIE donne la parole au Pr. JACQUIN-PIQUES qui explique ce qui a été mis en place.

L'idée est de refaire 2 modules de 5 ECTS au lieu de 3 pour que tous les étudiants de LAS aient les mêmes enseignements.

Les échanges sont toujours en cours entre les différents enseignants avec l'objectif de réduire de 30% des heures d'enseignements.

Les 3 modules actuels totalisent 180h environ soit 60h pour 5 ECTS à chaque fois.

La réduction du nombre d'heures a été possible grâce à l'effort de la plupart des enseignants, puis à la concertation avec les responsables actuels des UE de LAS.

En passant de 180h à 100h au total, en respectant les enseignements des sciences fondamentales et de santé, aux dépens des heures de sciences humaines et sociales qui étaient sur-représentées en LAS par rapport aux enseignements de PASS.

✓ Le point sur les redoublements en 2<sup>e</sup> cycle sera fait prochainement ainsi que sur les règles nationales.

✓ Le Pr. MAYNADIE informe le conseil qu'il se rendra à un entretien prévu le 03 juin prochain de 09h à 10h00 sur les systèmes d'information de gestion des établissements d'enseignement supérieur – Université de Bourgogne au sujet des usages, définition des besoins, qualité et efficacité du système d'information.

Il invite également les enseignant-chercheurs figurant sur la liste ci-dessous à s'y rendre également :

<p>Panel d'utilisateurs (étudiants, enseignant, chercheurs) huit participants maximum</p>	<p>Organisation, définition et prise en charge des besoins, satisfaction</p>	<p><b>Lundi 3 juin 2024</b> <b>de 16h à 18h</b> <b>Salle 259</b></p>	<p><b>Enseignant-chercheurs</b> <b>Arnaud Mazoyer, MCF</b> <b>Pablo Ortega-Deballon, PU-PH</b> <b>Hervé Devilliers, PU-PH</b> <b>Sylvie Marchenoir, MCF</b> <b>Mathieu Guerriaud, MCF</b></p> <p><b>Etudiants</b> <b>Emmanuelle Gauthier, 1<sup>ère</sup> année</b> Psychologie</p>
---	--	--	---

✓ Le Pr. VERGELY revient sur la problématique du passage des examens sur les tablettes. A l'UFR le problème est de trouver une salle assez grande pour accueillir une centaine d'élèves.

✓ Elle constate que trop de freins sont rencontrés à ce jour pour la mise en place des tablettes sauf si le propre matériel (ordinateur portable) de l'étudiant est utilisé pour passer les examens à son domicile, en installant un logiciel sécurisé.

✓ Une discussion s'engage au sein des membres du conseil.

✓ Le problème de la mise en place des tablettes va être le stockage du matériel ainsi que de son entretien. Le système de connexion wifi risque également de poser problème.

## VI. Questions étudiants :

Le Pr. MAYNADIE donne la parole à Mr Maxime ROULLIAT qui aborde le sujet du développement du secourisme avec la croix rouge. Il a pu constater un retour très positif de la part des étudiants avec une quarantaine d'intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h15.